

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 20 décembre 2013
(convocation du 9 décembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Décembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10 h 05
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10 h 05
M. BRON Jean-Charles à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 15
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 30
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 h 15
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12 h 00
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 05 et à partir de 12 h 15
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 05
M. SOUBABERE Pierre à M. TURON Jean-Pierre
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANÇOIS Béatrice
M. AMBRY Stéphane à Mme BALLOT Chantal à partir de 12 h 00
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre à partir de 11 h 10
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Claude à partir de 11 h

M. BOUSQUET Ludovic à CAZENAVE Charles à partir de 12 h 20
Mme BREZILLON Anne à Mme DELATTRE Nathalie à partir de 12 h 15
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 10 h 10
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 00
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. EGRON Jean-François à M. MADRELLE Nicolas jusqu'à 10 h 05
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 25
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude
M. MOGA Alain à M. MILLET Thierry à partir de 12 h 25
M. PAILLART Vincent à M. FREYGEFOND Ludovic
M. POIGNONEC Michel à M. JOUBERT Jacques
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 00
M. ROUVEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 10 h 15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël jusqu'à 10 h 20

EXCUSES :

Mme HAYE Isabelle

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - LORMONT - Rénovation urbaine du quartier Génicart -
Aménagement des espaces publics - marché de maîtrise d'œuvre n°08251U -
Avenant n°2 - Autorisation - Décision**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La rénovation urbaine du quartier Génicart à Lormont fait l'objet d'une convention de partenariat avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, signée le 21 novembre 2006.

Cette convention prévoit l'intervention de la communauté urbaine sur l'aménagement des espaces publics dans ses domaines de compétence, en accord avec la commune, compétente de son côté sur les espaces verts, l'éclairage public et le mobilier urbain. Dans un objectif de cohérence et de coordination, le Conseil de Communauté a décidé, par délibération n°2006/0438 du 23 juin 2006, la constitution d'un groupement de commandes avec la ville de Lormont afin de permettre des désignations communes des titulaires du marché de maîtrise d'œuvre.

Par délibération n°2008/0214 du 25 avril 2008, le Conseil de Communauté a autorisé M. le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre n°08251U avec le groupement EGIS Aménagement - Urbanisme et Acoustique pour un montant global de 243 194,64 € TTC (203 340,00 € HT). Ce montant se répartit comme suit :

	Montant en € ht	Montant en € ttc
CUB	126 000,00	150 696,00
Ville de LORMONT	77 340,00	92 498,64
Total	203 340,00	243 194,64

Ce montant constitue un forfait provisoire de rémunération des prestations intellectuelles, établi sur la base des estimations prévisionnelles provisoires des travaux définies par les pouvoirs adjudicateurs pour les quatre opérations de voiries prévues dans le marché (rue Montaigne, Jean Zay, Lavergne et Garosse).

Un avenant n° 1 à ce marché, autorisé par la délibération 2010/0558 du 24 septembre 2010, a pris en compte les éléments suivants:

- le transfert des droits et obligations, prévus dans le marché de la société URBANISME ET ACOUSTIQUE au bénéfice de la société ATELIER VILLES et PAYSAGES,

- la fixation des coûts prévisionnels des travaux, ainsi que les forfaits définitifs de rémunération des prestations intellectuelles de la rue Montaigne et de la rue Jean Zay,
- l'ajout des estimations prévisionnelles provisoires des travaux d'aménagement du parvis de l'école primaire Jean Lurçat, de la rue Rabelais, et de la voie nouvelle « bois fleuri » nommée rue des arts, 3 opérations qui n'avaient pas été incluses dans le contrat initial.

Le montant global de l'avenant n°1 était de 23 987,50 € H.T (CUB : 24 595,00 € H.T. ; Ville : - 607,50 € H.T), ce qui représentait une augmentation globale de 11,8 % du montant du marché initial (CUB: + 19,52% ; Ville: -0,79%).

	Montant initial du marché en € HT	Montant de l'avenant 1 en € HT	Nouveau montant du marché en € HT	Nouveau montant du marché en € TTC
CUB	126 000,00	24 595,00	150 595,00	180 111,62
VILLE	77 340,00	- 607,50	76 732,50	91 772,07
TOTAL	203 340,00	23 987,50	227 327,50	271 883,69

A ce stade de l'avancement des études sur l'aménagement des espaces publics des opérations dont les coûts prévisionnels n'avaient pas été arrêtés dans le cadre de l'avenant 1, soit les rues Lavergne, des Garosses Rabelais, des Arts, et le parvis Jean Lurçat, il est nécessaire de passer un avenant n°2 pour prendre en compte les modifications de programme intervenues et rendre définitive la rémunération du maître d'œuvre pour les missions correspondantes.

Les coûts prévisionnels de travaux niveau AVP pour les rues considérées sont les suivants en € HT:

Opérations	pouvoir adjudicateur	estimations prévisionnelles des travaux		Coûts prévisionnels des travaux (niveau AVP)	
Parvis Jean Lurçat	CUB	240 000,00		250 605,00	
	Ville		49 000,00		95 000,00
Rue des Garosses	CUB	268 000,00		345 561,00	
	Ville		161 000,00		71 750,00
Rue Lavergne	CUB	525 000,00		467 670,50	
	Ville		298 000,00		164 694,00
Rue Rabelais	CUB	424 000,00		553 638,80	
	Ville		211 000,00		141 803,89
Rue des Arts	CUB	571 000,00		611 930,00	
	Ville		174 000,00		460 894,71
Total	CUB	2 028 000,00		2 229 405,30	
	Ville		893 000,00		934 142,60
Total général		2 921 000,00		3 163 547,90	

Les variations des estimations pour chacun des maîtres d'ouvrages sont de manière générale la conséquence de la prise en compte d'évolutions de programme décrites ci-après:

Parvis de l'école Jean Lurçat:

Peu d'évolution de l'estimation des travaux de compétence communautaire, le projet connaissant d'avantage de modifications pour les travaux de compétence ville à savoir notamment la modification de l'emprise du parvis pour tenir compte des projets immobiliers limitrophes ainsi que du renforcement du traitement paysager intégrant des banquettes végétalisées destinées à réduire les dénivelés et à favoriser ainsi la circulation des personnes à mobilité réduite (PMR).

Rue des Garosses

La prise en compte des contraintes d'accessibilités aux bâtiments existants en rive et la reprise d'une partie du réseau d'assainissement entraînent une légère hausse de l'estimation prévisionnelle des travaux de compétence communautaire.

En revanche, l'estimation des travaux de compétence communale est réduite, les contraintes d'accessibilités imposant la suppression d'une partie des aménagements paysagers.

Rue Lavergne

Dans un souci de rationalisation des coûts de travaux, les emprises publiques ont été réduites, entraînant ainsi une diminution des coûts prévisionnels des travaux tant pour la CUB que pour la Ville.

Rue Rabelais

Légère augmentation de l'estimation des travaux de compétence communautaire portant notamment sur la création d'un mur de soutènement dont la nécessité s'est révélée lors des études d'AVP et l'intégration du réseau Inolia.

Inversement, l'estimation des travaux de compétence Ville connaît une baisse consécutive d'une diminution des aménagements paysagers pour la réalisation des accès PMR aux immeubles riverains en cours de réhabilitation

Rue des Arts

A l'issue d'un concours piloté par Aquitanis pour l'aménagement du secteur du Bois fleuri, le programme d'ensemble proposé par le lauréat a généré une augmentation conséquente des aménagements paysagers ainsi que du mobilier urbain.

Ce choix de privilégier le paysage entraîne la mise en œuvre de revêtements de voirie moins coûteux car destinés à se fondre dans l'aménagement paysager.

Les coûts prévisionnels niveau AVP étant ainsi fixés, et afin d'être au plus près de la réalité, les estimations niveau AVP ont été ramenées au mois Mo du marché (date d'établissement des estimations initiales) pour le calcul de la rémunération définitive du maître d'œuvre.

La rémunération définitive du maître d'œuvre s'établit comme suit en € HT pour les voies objet de l'avenant n°2:

Opérations	Pouvoirs adjudicateurs	Estimations prévisionnelles des travaux maître d'ouvrage	Forfaits provisoires de rémunération (base marché)	Coûts prévisionnels des travaux (valeur Mois Mo)	Forfaits définitifs de rémunération	Montant avenant 2
Parvis Jean Lurçat	CUB	240 000,00	6 000,00	243 188,47	6 079,71	79,71
	Ville	49 000,00	1 470,00	92 188,52	2 765,66	1 295,66
Rue des Garosses	CUB	268 000,00	13 400,00	290 331,90	14 516,60	1 116,60
	Ville	161 000,00	9 660,00	60 282,59	3 616,96	-6 043,04
Rue Lavergne	CUB	525 000,00	26 250,00	392 925,31	19 646,27	-6 603,73
	Ville	298 000,00	17 880,00	138 371,87	8 302,31	-9 577,69
Rue Rabelais	CUB	424 000,00	21 200,00	468 202,66	23 410,13	2 210,13
	Ville	211 000,00	12 660,00	119 921,07	7 195,26	-5 464,74
Rue des Arts	CUB	571 000,00	28 550,00	517 203,72	25 860,19	-2 689,81
	Ville	174 000,00	10 440,00	389 548,58	23 372,91	12 932,91
Total	CUB	2 028 000,00	95 400,00	1 911 852,06	89 512,89	-5 887,11
	Ville	893 000,00	52 110,00	800 312,63	45 253,10	-6 856,90
Total général		2 921 000,00	147 510,00	2 712 164,69	134 765,99	-12 744,01

Le tableau ci-dessous fait état des forfaits définitifs arrêtés au travers des avenants 1 et 2:

	Opérations	pouvoir adjudicateur	Forfaits définitifs de rémunération en € HT	Forfaits définitifs de rémunération en € TTC
Avenant 1	Rue Montaigne	CUB	52 270,00	62 514,92
		Ville	23 160,00	27 699,36
	Rue Jean Zay	CUB	2 925,00	3 498,30
		Ville	1 462,50	1 749,15
Sous total avenant 1		CUB	55 195,00	66 013,22
		Ville	24 622,50	29 448,51
Avenant 2	Parvis Jean Lurçat	CUB	6 079,71	7 271,33
		Ville	2 765,66	3 307,73
	Rue des Garosses	CUB	14 516,60	17 361,85
		Ville	3 616,96	4 325,88
	Rue Lavergne	CUB	19 646,27	23 496,94
		Ville	8 302,31	9 929,56
	Rue Rabelais	CUB	23 410,13	27 998,52
		Ville	7 195,26	8 605,53
	Rue des Arts	CUB	25 860,19	30 928,79
		Ville	23 372,91	27 954,00
Sous total avenant 2		CUB	89 512,90	107 057,43
		Ville	45 253,10	54 122,71
Total avenants 1 et 2		CUB	144 707,90	173 070,65
		Ville	69 875,60	83 571,22
Nouveau montant du marché			214 583,50	256 641,87

A l'issue des avenants 1 et 2, l'évolution des coûts projets conduit à une variation des honoraires de maîtrise d'œuvre de 5,53%, soit une augmentation de 14,84 % pour la CUB et une diminution pour la Ville de 9,65 %.

La rémunération du maître d'œuvre en € TTC arrêtée au travers des avenants 1 et 2 évolue de la manière ci-dessous:

Forfait initial	Montant avenant 1	Forfait définitif	incidence de l'avenant 1 en %	Montant avenant 2	Incidence Avenant 2 sur Forfait définitif	Montant des avenants	Incidence globale en %
243 194,64	28 689,05	271 883,69	11,80%	-15 241,82	256 641,87	13 447,23	5,53%

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment son article 20,

Vu la convention du projet de rénovation urbaine de Lormont Génicart en date du 21 novembre 2006,

Vu la convention de groupement de commandes du 28 septembre 2006,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du groupement en date du / /2013,

Vu le projet d'avenant mis à la disposition des élus communautaires en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le marché de maîtrise d'œuvre initial n°08251U.

ENTENDU le rapport de présentation,

Considérant :

Que pour prendre en compte les modifications de programme nécessaires sur les opérations d'aménagement de voirie afin de les harmoniser avec les autres opérations réalisées par les bailleurs sociaux et la Commune, il est nécessaire de conclure un avenant au marché de maîtrise d'œuvre n°08251U relatif à l'aménagement des espaces publics ;

DECIDE

Article 1 :

Les termes du projet d'avenant, ci-annexé, au marché de maîtrise d'œuvre n°08251U relatif à l'aménagement des espaces publics de la rénovation urbaine du quartier Génicart à Lormont, sont approuvés.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant, ci-annexé, au marché de maîtrise d'œuvre n°08251U relatif à l'aménagement des espaces publics de la rénovation urbaine du quartier Génicart à Lormont.

Article 3 :

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal des exercices considérés, Chapitre 23, Article 2315, Fonction 8220, CRB D630, Programme HC46000244.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 décembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. ALAIN DAVID

REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 JANVIER 2014

PUBLIÉ LE : 7 JANVIER 2014